Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-84_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 08 juin 2026

Service référent : ***Pôle Culture***

Objet : Culture – Festival « Les Musicales de Quiberon » - Convention de partenariat

L'An deux mil vingt-six, le 8 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 juin 2026, s'est réuni à la Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, M. Alain BENSOUSSAN, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO, M. Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR,

Secrétaire de séance : Mme Pascale SALINAS

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-84_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 08 juin 2026
Délibération n° 84/2026

Service référent : ***Pôle Culture***

Objet : Culture – Festival « Les Musicales de Quiberon » - Convention de partenariat

Rapporteur : Madame Corinne GONTARD, adjointe au Maire, chargée de la Culture, du Patrimoine, de l'événementiel, de la Vie Associative et du Nautisme.

Exposé :

Créé en 2015, le festival « les Musicales de Quiberon » est un festival de musique contemporaine et classique. Suite à ce premier succès artistique, l'association « les Musicales de Quiberon » s'est constituée en 2016, avec la volonté de pérenniser cet événement et l'inscrire dans une dynamique plus large.

L'association contribue à la promotion de la musique classique et contemporaine sur le territoire en organisant un dimanche par mois d'octobre à juin un concert à la chapelle Saint-Clément, et le festival « les Musicales de Quiberon ».

L'association sollicite le partenariat de la Ville pour l'ensemble de cette programmation.

Il est proposé qu'en contrepartie de l'organisation de ces événements qui correspondent à certains objectifs poursuivis par la Ville (actions culturelles, événement, image de la Ville), la Ville verse à l'association « Les Musicales de Quiberon » une subvention d'un montant de 28 000 €, mette à disposition les locaux et assure le relais de la communication. Ces dispositions sont actées par convention entre la Ville et l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le soutien de la Ville à la programmation sus exposée de l'Association Les musicales de Quiberon et d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de partenariat fixant les modalités de la participation de la Ville.

Avis de la Commission : : Lors de sa séance du 27 mai 2026, la commission Culture Patrimoine Évènementiel et vie associative a émis un avis favorable

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal**, à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-84_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

APPROUVE la convention fixant les modalités de partenariat de la Ville pour l'organisation du festival les Musicales et les concerts de la chapelle Saint-Clément ;

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Pôle Culture Animations Communication *et* à la Direction des Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 09 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES _ 8.9_Culture
Publié le 10 juin 2026

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260609-84_2026-DE